

ATTENTION

Le présent document est une version administrative du règlement concerné; seul l'original signé par le Maire et la Greffière a force légale. Pour obtenir une copie certifiée conforme, veuillez vous présenter au Service des Affaires corporatives et du Greffe.

RÈGLEMENT 631 : Règlement décrétant une tarification pour l'ensemble des services de la Ville de Varennes

CONSIDÉRANT que la Ville, en vertu de la *Loi sur les cités et villes*, a le pouvoir de réglementer pour tarifier les services municipaux qu'elle dispense;

CONSIDÉRANT que la Ville désire adopter un règlement de tarification;

CONSIDÉRANT qu'avis de motion a été donné lors de la séance du 12 janvier 2004 avec dispense de lecture;

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil ont reçu une copie du règlement, déclarent l'avoir lu, et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé

Que la Ville de Varennes adopte le présent règlement appelé « Règlement sur la tarification ».

Article 1 Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2 La tarification des biens et services municipaux offerts par la Ville de Varennes est établie selon les annexes A à J jointes au présent règlement pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.
(Règlement 631-1; 631-2; 631-3; 631-4; 631-5 ; 631-51)

Article 3 Tous biens ou services municipaux offerts par la Ville et non mentionnés aux annexes A à J seront payables selon le prix coûtant plus les frais d'administration prévus à l'annexe B.
(Règlement 631-4 ; 631-51)

Article 3.1 Tout tarif prévu au présent règlement a préséance sur tout autre tarif visant le même objet prévu à tout autre règlement.
(Règlement 631-2)

Article 3.2 Les taxes applicables (TPS, TVQ) s'ajoutent aux tarifs déterminés le cas échéant, à moins que le tarif prévu dans les annexes du présent règlement ne soit accompagné de la mention « taxes incluses ».
(Règlement 631-2; 631-4)

Article 3.3 Quiconque utilise les services pour lesquels un tarif est prévu au présent règlement et refuse de l'acquitter commet une infraction et est passible, outre les frais, d'une amende de 50 \$.
(Règlement 631-31)

Article 3.4 La Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent sont chargés de l'application de l'article 3.3 du présent règlement.
(Règlement 631-31 ; 631-51)

Article 4 Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

(Signé)

Jean Robert, maire

(Signé)

Marc Forest, greffier

Avis de motion : 12-01-2004
Adopté par le Conseil municipal : 02-02-2004
Avis public d'entrée en vigueur : 06-02-2004

RÈGLEMENT DE TARIFICATION – MISE À JOUR 631-54

ANNEXE A – DIRECTION GÉNÉRALE.....	2
ANNEXE B – SERVICE DES FINANCES.....	3
ANNEXE C – SERVICES JURIDIQUES ET GREFFE.....	4
ANNEXE D – SERVICE DES COMMUNICATIONS.....	5
ANNEXE E – SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE.....	6
ANNEXE F – SERVICES RÉCRÉATIFS ET COMMUNAUTAIRES – Activités ville.....	8
ANNEXE F – SERVICES RÉCRÉATIFS ET COMMUNAUTAIRES – Locaux municipaux.....	10
ANNEXE F – SERVICES RÉCRÉATIFS ET COMMUNAUTAIRES – Location plateaux récréatifs.....	12
ANNEXE F – SERVICES RÉCRÉATIFS ET COMMUNAUTAIRES – Prêt d’équipements.....	14
ANNEXE F – SERVICES RÉCRÉATIFS ET COMMUNAUTAIRES – Complexe aquatique.....	15
ANNEXE G – SERVICES ARTS, CULTURE ET BIBLIOTHÈQUE.....	19
ANNEXE H – SERVICE DU GÉNIE.....	21
ANNEXE I – SERVICES DES TRAVAUX PUBLICS.....	22
ANNEXE J – SERVICE DE L’URBANISME ET ENVIRONNEMENT.....	24

ANNEXE A – DIRECTION GÉNÉRALE

DESCRIPTION	DÉTAILS	TARIF
Tournage cinématographique	Frais de base	250,00 \$
Tournage cinématographique n'impliquant aucune fermeture de rue	Taxes et frais d'administration en sus par jour de tournage	250,00 \$
Tournage cinématographique nécessitant une fermeture de rue	Taxes et frais d'administration en sus par jour de tournage	350,00 \$
Tournage cinématographique nécessitant une fermeture de rue partielle ou complète ou toute autre demande non prévue au règlement de tarification	Taxes et frais d'administration en sus par jour de tournage Voir règlement de tarification sur le site Internet de la Ville	500,00 \$
Tournage cinématographique dans les édifices municipaux, parcs, espaces verts et équipements récréatifs	Voir règlement de tarification sur le site Internet de la Ville	Frais additionnels
Licence de chiens (non taxable)	Frais imputés au propriétaire licencié ou non licencié	25,00 \$
Remplacement de la licence		5,00 \$
Vignette pour bicyclette		5,00 \$

ANNEXE B – SERVICE DES FINANCES

DESCRIPTION	DÉTAILS	TARIF
État de compte		5,00 \$
Certificat municipal d'évaluation foncière		7,50 \$
Confirmation de taxes foncières		15,00 \$
Copie du compte de taxes municipales (pour le propriétaire)		Gratuit
Retrait ou report de chèque postdaté		7,50 \$
Consultation (notaires, institutions financières) Consultation U.E.L. pour les professionnels	Frais d'ouverture de dossier de 25.00 \$	75,00 \$
Chèque retourné sans fonds		15,00 \$
Données numériques en cartographie et infographie	Chaque Mo	21,00 \$
Demande de révision – Évaluation foncière	Valeur inscrite au rôle 0 \$ à 500 000 \$	83,70 \$
	Valeur inscrite au rôle 500 000 \$ à 2 000 000 \$	334,70 \$
	Valeur inscrite au rôle 2 000 000 \$ à 5 000 000 \$	557,80 \$
	Valeur inscrite au rôle 5 000 000 \$ et plus	1 115,75 \$
Bacs de collecte de matière résiduelles	Bac noir 360 L	90,00 \$
	Bac noir 240 L	60,00 \$
	Bac brun 360 L	27,50 \$
	Bac brun 240 L	15,00 \$
Frais d'administration générale	Ajouté à toute facturation émise par le Service des Finances à l'exception du compte de taxes annuelles, d'un compte de taxes complémentaires, d'une facture concernant uniquement des frais d'administration, d'une facture d'entraide intermunicipale (Service de sécurité incendie), d'un règlement de réclamation ou de litige, d'un item auquel est prévu un coût de frais d'administration différent, des ouvertures et fermetures d'eau ou des tarifs prévus à l'annexe du Service de l'urbanisme et de l'environnement (qui sont réputés inclure les frais d'administration).	10%

ANNEXE C – SERVICES JURIDIQUES ET GREFFE

DESCRIPTION	DÉTAILS	TARIF
Certificats divers (résidence, vie)		5,00 \$
Assermentation		5,00 \$
Mariage et union civile à l'hôtel de ville	Par un représentant de la ville – plus taxes	291,00 \$
Mariage et union civile à l'extérieur de l'hôtel de ville (sur le territoire de la Ville)	Par un représentant de la ville – plus taxes	387,00 \$
Frais exigibles pour la transcription et la reproduction d'un document détenu par un organisme municipal ⁽¹⁾	rapport d'événement ou d'accident	19,00 \$
	copie du plan général des rues ou de tout autre plan	4,70 \$
	copie d'un extrait du rôle d'évaluation	0,55 \$ / par unité d'évaluation
	copie de règlement municipal, ce montant ne pouvant excéder la somme de 35 \$	0,47 \$ / par page
	copie du rapport financier	3,80 \$
	reproduction de la liste des électeurs ou des personnes habiles à voter lors d'un référendum	0,01 \$ / par nom
	Photocopie de tout autre document	0,47 \$ / par page
	Dactylographiée ou manuscrite	4,70 \$ / par page

⁽¹⁾ Pour tout autres frais la Ville applique le *Règlement provincial sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels*.

ANNEXE D – SERVICE DES COMMUNICATIONS

DESCRIPTION	DÉTAILS	TARIF
Drapeaux – Ville de Varennes	3 x 6	125,00 \$
Épinglette		5,00 \$
Carte routière de la ville		Gratuit
Publicités à l'intérieur du bulletin municipal « À Propos »	Page entière sur la couverture extérieure	1 250,00 \$
	Page entière intérieure	900,00 \$
	Demi-page intérieure	550,00 \$

ANNEXE E – SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

DESCRIPTION	DÉTAILS	TARIF
Alarme incendie non-fondée		
Risques faibles et moyens Très petits bâtiments espacés, bâtiments d'au plus huit logements, neuf chambres ou dont l'aire au sol est inférieure à 600 m ² , ayant au plus trois étages	1 ^{er} et 2 ^e alarme – avertissement	Gratuit
	3 ^e alarme	200,00 \$
	4 ^e alarme	400,00 \$
	5 ^e alarme et subséquentes	600,00 \$
Risques élevés et très élevés Bâtiments de neuf logements et plus, neuf chambres et plus ou dont l'aire au sol est de 600 mètres carrés et plus, ayant plus de trois étages ainsi que les bâtiments institutionnels où les occupants ne peuvent évacuer d'eux-mêmes en raison de leur âge, d'un handicap ou parce qu'ils sont confinés dans un lieu dont ils ne peuvent sortir seuls, où existe un risque élevé de conflagration ou si l'impact d'un incendie est susceptible d'affecter le fonctionnement de la ville	1 ^{er} et 2 ^e alarme – avertissement	Gratuit
	3 ^e alarme	700,00 \$
	4 ^e alarme	1 400,00 \$
	5 ^e alarme et subséquentes	2 100,00 \$
Intervention ou assistance		
Incendie du véhicule d'un non-résident sur le territoire incluant les autoroutes	Véhicule routier d'une masse d'au plus 3 000 kg	1 250,00 \$
	Véhicule routier d'une masse nette de plus de 3 000 kg	2 500,00 \$
Plan d'aide mutuelle (entre villes)	Carburant, lubrifiant, produits chimiques, air comprimé et coûts de restauration	Coût direct
	Pompier	55,95 \$ / heure
	Lieutenant	61,56 \$ / heure
	Capitaine	61,56 \$ / heure
	Chef ou directeur	61,56 \$ / heure
	Ressource R.C.C.I.	61,56 \$ / heure
Services aux entreprises situées sur le territoire	<i>Autopompe / citerne</i>	
	Première heure	400,00 \$
	Heures subséquentes	200,00 \$ / heure
	<i>Échelle aérienne</i>	
	Première heure	750,00 \$
	Heures subséquentes	375,00 \$ / heure
	<i>Unité de secours</i>	
Première heure	350,00 \$	
Services aux entreprises situées sur le territoire	Heures subséquentes	175,00 \$ / heure
	Véhicule de service	100,00 \$ / heure
	Bateau	225,00 \$ / heure
	Personnel cadre	125,00 \$ / heure
	Officier	90,00 \$ / heure
	Préventionniste-pompier	75,00 \$ / heure
	Pompier	75,00 \$ / heure
Hors du plan d'aide mutuelle (tarif horaire) Aide apportée sur le territoire de la Ville, sur les routes provinciales ou une autre municipalité avec laquelle la Ville ne possède pas d'entente d'entraide pour une intervention destinée à prévenir ou combattre un incendie, un déversement de produits dangereux, une diffusion de formation ou un entraînement	Autopompe	1 250,00 \$
	Échelle aérienne	1 500,00 \$
	Unité de secours	1 000,00 \$
	Bateau	500,00 \$
	Véhicule de service	100,00 \$
	Personnel cadre	125,00 \$ / heure
	Officier	90,00 \$ / heure
	Préventionniste-pompier	75,00 \$ / heure
	Pompier	75,00 \$ / heure
Services		
Remplissage d'air comprimé respirable	Cylindre de 15 minutes ou moins	3,00 \$
	Cylindre de 30 ou 45 minutes	6,00 \$

* Tous les tarifs sont présentés sans taxes sauf aux endroits indiqués

	Cylindre de 60 minutes	9,00 \$
	Cylindre de cascade de 2400 à 3500 psi	12,00 \$
	Cylindre de cascade de 3501 à 6000 psi	24,00 \$
	Carte de remplissage (100 x 3,00 \$)	300,00 \$
Essais et vérifications	Essai d'ajustement pour partie faciale « fit test » (entreprise ayant une brigade d'intervention)	25,00 \$
Prévention		
	Permis de brûlage	15,00 \$
	Permis d'autorisation d'activités ou d'événements spéciaux	75,00 \$
Permis et certificats	Permis d'utilisation de pièces pyrotechniques	75,00 \$
	Permis de pyrotechnie d'effets spéciaux	75,00 \$
	Permis d'autorisation d'événements spéciaux de type camion de cuisine de rue	20,00 \$
	Formation sur le maniement des extincteurs portatifs et robinet armés, incluant le matériel utilisé	Gratuit
Formation	Formation sur mesure en sécurité incendie	150,00 \$
Taux horaire (minimum de 3 heures)	Formateur (par heure)	75,00 \$
	Location d'équipement de formation (doit inclure la présence d'un formateur du Service de sécurité incendie)	100,00 \$

ANNEXE F – SERVICES RÉCRÉATIFS ET COMMUNAUTAIRES

ACTIVITÉS VILLE			
DESCRIPTION	DÉTAILS	TARIF RÉSIDENT (TAXES INCLUSES)	TARIF NON-RÉSIDENT (TAXES INCUSES)
Patinage libre Sportplex	17 ans et moins	2,00 \$	4,00 \$
	18 ans et plus	3,00 \$	5,00 \$
Patinage libre Sportplex – Carte annuelle	17 ans et moins	20,00 \$	-
	18 ans et plus	30,00 \$	-
	Familiale	40,00 \$	-
Rampe de mise à l'eau	Permis quotidien	20,00 \$	-
	Permis saisonnier avec stationnement de nuit	160,00 \$	600,00 \$
	Permis saisonnier restreint (lundi au jeudi seulement)	80,00 \$	300,00 \$
	Permis saisonnier commercial	700,00 \$	900,00 \$
	Stationnement de nuit pour un séjour d'une nuit	20,00 \$	60,00 \$
	Carte perdue	5,00 \$	5,00 \$
Tennis			
Carte loisirs « résident » et « non-résident » requises lors de la réservation			
Cours et ligue	Cours de 6 à 15 ans	69,00 \$	69,00 \$
	Cours adultes 16 ans et plus	120,00 \$	120,00 \$
	Ligue 16 ans et plus	116,00 \$	116,00 \$
Tennis libre	Terrains extérieurs	Gratuit	Gratuit
Pickleball et badminton			
Intérieur : Exclusif aux résidents. Carte loisirs « résident » requise lors de la réservation			
Extérieur : Carte loisirs « résident » et « non-résident » requises lors de la réservation			
Pickleball libre	Terrains intérieurs (Espace des Bâtisseurs)	15,00 \$	N/A
	Terrains extérieurs	Gratuit	Gratuit
Badminton libre	Réservation le jour même ou possibilité de réserver à l'avance pour une session complète ou une demi-session, à raison d'une heure par semaine par terrain.	15,00 \$	N/A
Carte loisirs (avec preuve de résidence)			
Carte loisirs (Augmentation annuelle selon l'IPC)	Carte individuelle (Non-résident (propriétaire) avec adresse d'affaire dans la Ville)	Gratuite	95,00 \$
	Carte pour accompagnateur d'une personne à besoins particulier (CAL)	Gratuite	Gratuite
	Carte familiale (rabais accordé dès l'achat simultané de la 4 ^e carte)		
	1 ^{re} carte	Gratuite	95,00 \$
	2 ^e carte	Gratuite	95,00 \$
	3 ^e carte	Gratuite	95,00 \$
	4 ^e carte	Gratuite	50,00 \$
	5 ^e carte et plus		Gratuite
	Carte perdue	5,00 \$	5,00 \$
Mascotte			
Participation de Bourrasque	Évènement privé, avec un accompagnateur, en respect de la Politique d'utilisation de Bourrasque	Coûts réels plus frais d'administration	N/A

Principe général

Toute activité sportive/culturelle/communautaire prévue au programme hiver/printemps/été/automne doit faire l'objet d'une évaluation coût/activité et tendre vers l'autofinancement selon les modalités de calcul en vigueur.

Volet administratif

La tarification familiale s'adresse aux résidents varennois seulement. Cette offre de tarification familiale est valable seulement pour les activités offertes par la Ville de Varennes. Les activités libres tarifées de la Ville (badminton libre, bains libres, tennis libre et patinage libre) et les plateaux sportifs ainsi que toutes les activités du Complexe aquatique de Varennes sont exclus. Rabais de 20 % applicable sur la facture totale pour l'inscription simultanée de trois personnes et plus vivant à la même adresse. À noter que lors d'une inscription non simultanée d'une 3^e personne ou plus vivant à la même adresse, le rabais de 20 % est applicable seulement sur cette dernière inscription. Si une activité ou un cours est annulé et que vous avez bénéficié de la réduction pour la tarification familiale, le rabais ne s'applique plus.

Demande de transfert, de modification ou d'annulation

Des frais d'administration de 15 \$ par activité seront exigés pour toute demande de transfert, de modification ou d'annulation. Toute demande doit nous être parvenue onze (11) jours avant le début de l'activité. Aucun transfert d'inscription à une autre personne n'est autorisé et aucun transfert d'activités n'est possible après le délai. Les mêmes conditions s'appliquent pour les non-résidents.

Demande de remboursement

Si le participant inscrit est dans l'incapacité de participer de façon permanente, avec présentation d'un certificat médical, il obtiendra remboursement moyennant des frais d'administration de 15 \$ par activité. Le remboursement se fera au prorata des activités non suivies. Veuillez noter qu'aucune demande de remboursement ne sera traitée si plus de 50 % des activités sont écoulées.

ANNEXE F – SERVICES RÉCRÉATIFS ET COMMUNAUTAIRES

LOCAUX MUNICIPAUX

DESCRIPTION	TARIF DE BASE Taux à l'heure (plus taxes)	CLIENTÈLE PRIORITAIRE – LOCALE Carte loisirs « résident » et « non-résident » requises		ENTRAIDE Carte loisirs non requise	ADULTE – LOCAL Carte loisirs « résident » et « non-résident » requises	CLIENTÈLE PRIORITAIRE – RÉGIONALE Carte loisirs « résident » requises		ADULTE – RÉGIONAL Carte loisirs « résident » requises	COLLABORATEURS Carte loisirs non requise	PRIVÉ Minimum de 3 heures 200 %
		21 ans et moins	22 ans et plus 50 %		22 ans et plus 50 %	Jeune, famille et aîné 50 %	Adulte 100 %	100 %		
Pavillon parc du Pré-Vert										
Salle polyvalente	25,00 \$	Gratuit	12,50 \$	Gratuit	12,50 \$	12,50 \$	25,00 \$	25,00 \$	25,00 \$	50,00 \$
Salle des patineurs	15,00 \$	Gratuit	7,50 \$	Gratuit	7,50 \$	7,50 \$	15,00 \$	15,00 \$	15,00 \$	30,00 \$
Pavillon parc du Portageur										
Salle polyvalente	25,00 \$	Gratuit	12,50 \$	Gratuit	12,50 \$	12,50 \$	25,00 \$	25,00 \$	25,00 \$	50,00 \$
Salle des patineurs	15,00 \$	Gratuit	7,50 \$	Gratuit	7,50 \$	7,50 \$	15,00 \$	15,00 \$	15,00 \$	30,00 \$
Pavillon parc de la Commune	25,00 \$									
Salle polyvalente		Gratuit	12,50 \$	Gratuit	12,50 \$	12,50 \$	25,00 \$	25,00 \$	25,00 \$	50,00 \$
École du Carrousel										
Salle polyvalente	25,00 \$	Gratuit	12,50 \$	Gratuit	12,50 \$	12,50 \$	25,00 \$	25,00 \$	25,00 \$	50,00 \$
Demi-salle polyvalente A	12,50 \$	Gratuit	6,25 \$	Gratuit	6,25 \$	6,25 \$	12,50 \$	12,50 \$	12,50 \$	25,00 \$
Demi-salle polyvalente B	12,50 \$	Gratuit	6,25 \$	Gratuit	6,25 \$	6,25 \$	12,50 \$	12,50 \$	12,50 \$	25,00 \$
Gymnase (vestiaire inclus)	45,00 \$	Gratuit	22,50 \$	Gratuit	22,50 \$	22,50 \$	45,00 \$	45,00 \$	45,00 \$	90,00 \$
Vestiaire 1	7,50 \$	Gratuit	3,75 \$	Gratuit	3,75 \$	3,75 \$	7,50 \$	7,50 \$	7,50 \$	15,00 \$
Vestiaire 2	7,50 \$	Gratuit	3,75 \$	Gratuit	3,75 \$	3,75 \$	7,50 \$	7,50 \$	7,50 \$	15,00 \$
École de la Source										
Gymnase	45,00 \$	Gratuit	22,50 \$	Gratuit	22,50 \$	22,50 \$	45,00 \$	45,00 \$	45,00 \$	90,00 \$
Espace d'entreposage Tarif annuel au pied carré Augmentation annuelle selon IPC	5,20\$	Gratuit	Gratuit	Gratuit	5,20\$	5,20\$	5,20 \$	N/A	N/A	N/A

* Tous les tarifs sont présentés sans taxes sauf aux endroits indiqués

Bureau organisme (Bail)

Tarif annuel au pied carré

Augmentation annuelle
selon IPC

5,20\$

Gratuit

5,00 \$

Gratuit

5,20\$

5,20\$

5,20\$

N/A

N/A

N/A

Modification ou annulation

La Ville de Varennes se réserve le droit d'annuler ou de modifier une activité (lieu, horaire, etc.) dans le cas où le nombre de participants s'avère insuffisant ou si un événement fortuit survient. Dans une telle situation, nous vous aviserons dans les meilleurs délais. Si la Ville de Varennes annule ou modifie les conditions de l'activité avant le début de celle-ci, le participant pourra obtenir un remboursement intégral.

- ↳ Organisme reconnu : L'organisme s'engage à aviser la Ville de toute modification devant être apportée au présent contrat, le mercredi midi de la semaine précédente, débutant le dimanche. Des frais d'annulation tardive (après le mercredi midi de la semaine précédente, débutant le dimanche) ou de non-utilisation des espaces réservés seront chargés aux locataires. Ces frais seront de 20 % du tarif de location de base établi dans la politique de tarification de la Ville de Varennes, pour un montant minimum de 8 \$ par heure, pour l'ensemble des heures non utilisées.
- ↳ Groupe privé : Le locataire s'engage à aviser la Ville de toute modification devant être apportée au présent contrat quinze (15) jours avant la date de l'événement. En cas d'annulation après ce délai, le locataire devra payer la totalité du montant de la réservation.

Par ailleurs, l'utilisation d'espace non assigné dans le protocole d'entente sera chargée à 100 % de la tarification établie pour les organismes de toutes les catégories, sauf s'il s'agit de la tenue d'un événement spécial accordé par la Ville, selon les règles convenues dans la politique de reconnaissance et de soutien aux organismes.

ANNEXE F – SERVICES RÉCRÉATIFS ET COMMUNAUTAIRES

LOCATION PLATEAUX RÉCRÉATIFS											
DESCRIPTION	TARIF DE BASE	CLIENTÈLE PRIORITAIRE – LOCALE <small>Carte loisirs « résident » et « non-résident » requises</small>		ENTRAIDE <small>Carte loisirs non requise</small>	ADULTE – LOCAL <small>Carte loisirs « résident » et « non-résident » requises</small>	CLIENTÈLE PRIORITAIRE – RÉGIONALE <small>Carte loisirs « résident » requises</small>		ADULTE – RÉGIONAL <small>Carte loisirs « résident » requises</small>	COLLABORATEURS <small>Carte loisirs non requise</small>	PRIVÉ <small>Exclusif aux résidents. Carte loisirs « résident » requise lors de la réservation</small>	
	Taux à l'heure (plus taxes)	21 ans et moins	22 ans et plus 50 %		22 ans et plus 50 %	Jeune, famille et aîné 50 %	Adulte 100 %	100 %	Taux à l'heure (plus taxes)	Minimum de 2 heures 200%	
Terrain de soccer (naturel) <small>Même tarif éclairé ou non, lignage toujours inclus</small>	15,00 \$	Gratuit	7,50 \$	Gratuit	7,50 \$	7,50 \$	15,00 \$	15,00 \$	15,00 \$	30,00 \$	
Terrain multisports synthétique (Carrousel)	62,50 \$	Gratuit	31,25 \$	Gratuit	31,25 \$	31,25 \$	62,50 \$	62,50 \$	62,50 \$	125,00 \$	
Terrain de balle (naturel ou synthétique) <small>Préparation, buts et lignage inclus, éclairé ou non</small>	20,00 \$	Gratuit	10,00 \$	Gratuit	10,00 \$	10,00 \$	20,00 \$	20,00 \$	20,00 \$	40,00 \$	
Terrain de beach volley-ball	15,00 \$	Gratuit	7,50 \$	Gratuit	7,50 \$	7,50 \$	15,00 \$	15,00 \$	15,00 \$	30,00 \$	
Terrain de pickleball extérieur	15,00 \$	Gratuit	7,50 \$	Gratuit	7,50 \$	7,50 \$	15,00 \$	15,00 \$	15,00 \$	N/A	
Patinoire multifonctionnelle (Portageur, Carrousel) <small>En dehors des heures d'ouverture régulières Taux horaire d'un employé si applicable</small>	15,00 \$	Gratuit	7,50 \$	Gratuit	7,50 \$	7,50 \$	15,00 \$	15,00 \$	15,00 \$	30,00 \$	
Polydôme (AVEC glace)	Pleine glace	80,00 \$	Gratuit	40,00 \$	Gratuit	40,00 \$	40,00 \$	80,00 \$	80,00 \$	80,00 \$	160,00 \$
	Demi-glace	40,00 \$		20,00 \$		20,00 \$	40,00 \$	40,00 \$	40,00 \$	40,00 \$	80,00 \$
Polydôme (SANS glace)	Pleine surface	30,00 \$	Gratuit	15,00 \$	Gratuit	15,00 \$	15,00 \$	30,00 \$	30,00 \$	30,00 \$	60,00 \$
	Demi-surface	15,00 \$		7,50 \$		7,50 \$	15,00 \$	15,00 \$	15,00 \$	15,00 \$	30,00 \$
Tarif pour nettoyage « supplémentaires » des plateaux sportifs	Taux horaire majorés des avantages sociaux (3h minimum)										

* Tous les tarifs sont présentés sans taxes sauf aux endroits indiqués

Nettoyage supplémentaire lors du non-respect des consignes sur les plateaux récréatifs.

Modification ou annulation

La Ville de Varennes se réserve le droit d'annuler ou de modifier une activité (lieu, horaire, etc.) dans le cas où le nombre de participants s'avère insuffisant ou si un événement fortuit survient. Dans une telle situation, nous vous aviserons dans les meilleurs délais. Si la Ville de Varennes annule ou modifie les conditions de l'activité avant le début de celle-ci, le participant pourra obtenir un remboursement intégral.

- ↳ Organisme reconnu : L'organisme s'engage à aviser la Ville de toute modification devant être apportée au présent contrat, le mercredi midi de la semaine précédente, débutant le dimanche. Des frais d'annulation tardive (après le mercredi midi de la semaine précédente, débutant le dimanche) ou de non-utilisation des espaces réservés seront chargés aux locataires. Ces frais seront de 20 % du tarif de location de base établi dans la politique de tarification de la Ville de Varennes, pour un montant minimum de 8.00 \$ par heure, pour l'ensemble des heures non utilisées.
- ↳ Groupe privé : Le locataire s'engage à aviser la Ville de toute modification devant être apportée au présent contrat 15 jours avant la date de l'événement. En cas d'annulation après ce délai, le locataire devra payer la totalité du montant de la réservation.

ANNEXE F – SERVICES RÉCRÉATIFS ET COMMUNAUTAIRES

PRÊT D'ÉQUIPEMENT								
DESCRIPTION	TARIF DE BASE (PLUS TAXES)	CLIENTÈLE PRIORITAIRE LOCALE	ENTRAIDE	ADULTE LOCAL	CLIENTÈLE PRIORITAIRE RÉGIONALE	ADULTE RÉGIONAL	PRIVÉ 200 %	COLLABORATEURS 100 %
Barrière de foule	5,00 \$							Tarif de base + frais de transport
Chaise	1,50 \$							Tarif de base + frais de transport
Table	7,00 \$							Tarif de base + frais de transport
Podium - (4' x 8' x 12")	5,00 \$							Tarif de base + frais de transport
Vestiaire mobile et supports	5,00 \$							Non disponible
Écran rétractable	5,00 \$							
Extension électrique	2,00 \$							
Lutrin	5,00 \$							
Micro	5,00 \$							
Système de son portatif	10,00 \$							
Panneau électrique	50,00 \$	Gratuit	Gratuit	Gratuit sur place sinon tarif de base si transport	Gratuit sur place sinon tarif de base si transport	Gratuit sur place sinon tarif de base si transport	Non disponible	Non disponible
Podium - remise de médailles	5,00 \$							
Poubelle (45 gallons)	5,00 \$							
Rideau autoportant noir (école Le Carrefour seulement)	25,00 \$							
Système de son (incluant console, haut-parleurs et pied de micro)	100,00 \$							
Tableau blanc	5,00 \$							

Service internet - organismes - Espace des Bâtisseurs

DE BASE : 65 \$ / mois

SUPPLÉMENT - Office de Base = 15,50 \$ / mois

SUPPLÉMENT - Office Régulier 17 \$ / mois

Service téléphonie – organismes – Espace des Bâtisseurs

Par licence = 15,00 \$ / mois

* Tous les tarifs sont présentés sans taxes sauf aux endroits indiqués

ANNEXE F – SERVICES RÉCRÉATIFS ET COMMUNAUTAIRES

COMPLEXE AQUATIQUE

Bains libres

L'accès est gratuit pour l'accompagnateur d'une personne à besoins particuliers.

TYPE D'ENTRÉE	TARIF RÉSIDENT	TARIF NON-RÉSIDENT
Entrée simple		
Enfant 0-6 ans	2,75 \$	3,75 \$
Enfant 7 ans et plus	3,50 \$	5,00 \$
Adulte	4,25 \$	6,25 \$
Sénior	3,25 \$	4,50 \$
Écoles, CPE, services de garde et camps de jour de Varennes*	3,00 \$	N/A
Écoles, CPE, services de garde et camps de jour de l'extérieur de Varennes*	N/A	4,00 \$
Carte 10 bains		
Enfant 0-6 ans	15,25 \$	21,75 \$
Enfant 7 ans et plus	20,75 \$	30,50 \$
Adulte	27,75 \$	39,75 \$
Sénior	19,50 \$	27,75 \$
Carte 15 bains		
Enfant 0-6 ans	19,50 \$	28,75 \$
Enfant 7 ans et plus	28,25 \$	42,50 \$
Adulte	38,00 \$	57,00 \$
Sénior	26,00 \$	38,75 \$
Carte 20 bains		
Enfant 0-6 ans	20,50 \$	33,50 \$
Enfant 7 ans et plus	32,50 \$	50,50 \$
Adulte	44,50 \$	70,00 \$
Sénior	28,75 \$	46,25 \$
Abonnement annuel		
Enfant 0-6 ans	53,50 \$	80,75 \$
Enfant 7 ans et plus	77,75 \$	119,00 \$
Adulte	103,00 \$	155,25 \$
Sénior	73,50 \$	110,50 \$
Famille	211,50 \$	316,50 \$

Programme « Nager pour la vie » Section préscolaire (4 mois à 6 ans)

CARTE LOISIRS OBLIGATOIRE

Veuillez noter que la présente grille tarifaire est basée sur une session de 8 semaines et selon la baisse ou la hausse du nombre de minutes. Les prix seront ajustés en fonction du nombre de semaines par session.

COURS	RATIO MAXIMAL	DURÉE (MINUTES / COURS)	TARIF
Parent enfant 1 (4 à 12 mois)	1/10	30	66,50 \$
Parent enfant 2 (12 à 24 mois)	1/10	30	66,50 \$
Parent enfant 3 (24 à 36 mois)	1/10	30	66,50 \$
Préscolaire 1 (3 à 5 ans)	1/6	30	66,50 \$
Préscolaire 2 (3 à 5 ans)	1/6	30	66,50 \$
Préscolaire 3 (3 à 5 ans)	1/6	30	66,50 \$
Préscolaire 4 (3 à 5 ans)	1/6	30	66,50 \$
Préscolaire 5 (3 à 5 ans)	1/6	40	75,00 \$
Préscolaire 6 (3 à 5 ans)	1/6	40	75,00 \$

* Tous les tarifs sont présentés sans taxes sauf aux endroits indiqués

**Programme « Nager pour la vie » Section scolaire
CARTE LOISIRS OBLIGATOIRE**

Veillez noter que la présente grille tarifaire est basée sur une session de 8 semaines et selon la baisse ou la hausse du nombre de minutes. Les prix seront ajustés en fonction du nombre de semaines par session.

COURS	RATIO MAXIMAL	DURÉE (MINUTES / COURS)	TARIF
Nageur 1	1/6	40	75,00 \$
Nageur 2	1/6	40	75,00 \$
Nageur 3	1/8	40	75,00 \$
Nageur 4	1/8	40	75,00 \$
Nageur 5	1/10	55	81,00 \$
Nageur 6	1/10	55	81,00 \$
Jeune sauveteur initié	1/10	55	81,00 \$
Jeune sauveteur averti	1/10	55	81,00 \$
Jeune sauveteur expert	1/10	55	81,00 \$
Étoile de bronze	1/10	55	136,00 \$

Programme pour adultes – CARTE LOISIRS OBLIGATOIRE

Veillez noter que la présente grille tarifaire est basée sur une session de 8 semaines mais que les prix seront ajustés en fonction du nombre de semaines par session.

COURS	RATIO MAXIMAL	DURÉE (MINUTES / COURS)	TARIF
Adulte 1	1/10	55	80,00 \$
Adulte 2	1/10	55	80,00 \$
Adulte 3	1/10	55	80,00 \$

Programme compétitif – CARTE LOISIRS OBLIGATOIRE

Veillez noter que la présente grille tarifaire est basée sur une session de 8 semaines mais que les prix seront ajustés en fonction du nombre de semaines par session.

COURS	RATIO MAXIMAL	DURÉE (MINUTES / COURS)	TARIF
L'Académie (2x par semaine)	1/15	55	136,00 \$

Camp de jour aquatique – CARTE LOISIRS OBLIGATOIRE

COURS	RATIO MAXIMAL	DURÉE (HEURE)	TARIF
Montant par semaine	1/12	35	155,25 \$
Montant pour 8 semaines	1/12	280	1 079,50 \$
Service de garde par semaine		20	46,00 \$
Service de garde pour 8 semaines	1/12	160	332,50 \$
Service de garde (par jour)	1/15	4	10,50 \$

Camp aquatique relâche scolaire – CARTE LOISIRS OBLIGATOIRE

Montant par semaine	1/15	35	155,50 \$
Montant à la journée	1/15	7	42,25 \$
Service de garde (par semaine)	1/15	20	46,00 \$
Service de garde (par jour)	1/15	4	10,50 \$

Programme de mise en forme aquatique – CARTE LOISIRS OBLIGATOIRE

Rabais de 25 % est appliqué sur le total de la facture lorsque le participant s'inscrit 2 fois par semaine, et ce rabais passe à 33 % lorsque le participant s'inscrit 3 fois par semaine. Tarification pour 8 semaines

COURS	RATIO MAXIMAL	DURÉE (MINUTES / COURS)	TARIF
1 x / semaine	1/30	55	73,50 \$
2 x / semaine	1/30	55	110,00 \$ (25 % appliqué)
3 x / semaine	1/30	55	147,50 \$ (25 % appliqué)
À la séance			14,50 \$

Programme de formation en sauvetage et enseignement de la natation

Note : Les frais d'examen sont inclus dans les coûts proposés. Les tarifs peuvent cependant changer sans préavis en raison de fluctuations au niveau des prix de vente du matériel et des certifications émises par la Société de sauvetage. La gratuité dépendra de la durée et les conditions du programme de subvention gouvernementale.

Programme de formation en sauvetage de la Société de sauvetage

PROGRAMME	TARIF
Médaille de bronze	Subventionné
Croix de bronze (préalable : Médaille de bronze)	Subventionné
Premiers soins - Général	Subventionné
Sauveteur national (préalables : 15 ans)	Subventionné
Requalification Sauveteur national	Subventionné
Moniteur de natation	Subventionné
Requalification Moniteur de natation	123,50 \$

Cours privés (natation) – CARTE LOISIRS OBLIGATOIRE

50 % de rabais pour le 2^e participant (cours semi-privé)

PROGRAMME	TARIF
Séance de 25 minutes (1 personne)	32,75 \$
Séance de 40 minutes (1 personne)	49,00 \$
Séance de 55 minutes (1 personne)	65,50 \$
Forfait 2 cours de 25 minutes	65,50 \$
Forfait 2 cours de 40 minutes	97,75 \$
Forfait 2 cours de 55 minutes	130,75 \$
Forfait 3 cours de 25 minutes	97,75 \$
Forfait 3 cours de 40 minutes	147,25 \$
Forfait 3 cours de 55 minutes	195,75 \$
Forfait 4 cours de 25 minutes (1 personne)	118,00 \$
Forfait 4 cours de 40 minutes (1 personne)	176,25 \$
Forfait 4 cours de 55 minutes (1 personne)	235,25 \$
Forfait 8 cours de 25 minutes (1 personne)	217,75 \$
Forfait 8 cours de 40 minutes (1 personne)	333,25 \$
Forfait 8 cours de 55 minutes (1 personne)	444,75 \$
Forfait 10 cours de 25 minutes	305,75 \$
Forfait 10 cours de 40 minutes	416,50 \$
Forfait 10 cours de 55 minutes	555,75 \$
Cours de 25 minutes - Sol'eau (en bloc de 10 cours)	244,75 \$
Cours de 40 minutes - Sol'eau (en bloc de 10 cours)	366,75 \$
Cours de 55 minutes - Sol'eau (en bloc de 10 cours)	489,25 \$

Location bassin de 25 mètres, pataugeoire et zone profonde (tremplin)

Clientèle régulière

Les frais de surveillance sont en sus. Le nombre de sauveteurs requis est établi selon l'âge des baigneurs, leur nombre total et le ou les bassins loués.

ESPACE LOUÉ	TARIF (\$/HEURE) RÉSIDENT	TARIF (\$/HEURE) NON-RÉSIDENT
Bassin de 25 mètres*	115,25 \$	172,75 \$
Pataugeoire	82,00 \$	124,25 \$
Bassin de 25 mètres et pataugeoire	196,25 \$	296,75 \$
Zone profonde (tremplin)	38,50 \$	57,75 \$

CPE et garderies

Les frais de surveillance sont en sus. Le nombre de sauveteurs requis est établi selon l'âge des baigneurs, leur nombre total et le ou les bassins loués.

ESPACE LOUÉ	TARIF VARENNES (\$/heure)	TARIF EXTÉRIEUR DE VARENNES (\$/heure)
Bassin de 25 mètres*	83,00 \$	172,75 \$
Pataugeoire	72,75 \$	124,25 \$
Bassin de 25 mètres et pataugeoire	154,50 \$	296,75 \$

* Tous les tarifs sont présentés sans taxes sauf aux endroits indiqués

Clientèle scolaire

Les frais de surveillance sont en sus. Le nombre de sauveteurs requis est établi selon l'âge des baigneurs, leur nombre total et le ou les bassins loués (ratio maximal de 1/30).

ESPACE LOUÉ	TARIF VARENNES (\$/heure)	TARIF EXTÉRIEUR DE VARENNES (\$/heure)
Bassin de 25 mètres*	83,00 \$	173,00 \$
Pataugeoire	83,00 \$	124,25 \$
Bassin de 25 mètres et pataugeoire	83,00 \$	296,75 \$

Organismes

Les frais de surveillance aquatique sont en sus. Le nombre de sauveteurs requis est établi selon l'âge des baigneurs, leur nombre total et le ou les bassins loués.

ESPACE LOUÉ	TARIF (\$/HEURE) Organismes accrédités	TARIF (\$/HEURE) Autres organismes résidents	TARIF (\$/HEURE) Autres organismes non-résidents
Bassin de 25 mètres*	72,00 \$	100,00 \$	150,50 \$
Pataugeoire	63,25 \$	72,00 \$	107,00 \$
Bassin de 25 mètres et pataugeoire	135,00 \$	172,00 \$	258,00 \$

* Il est possible de louer un demi-bassin à 50% du prix indiqué.

Salles

Des frais additionnels peuvent être facturés, comme des frais d'entretien ou des frais de surveillance supplémentaires occasionnés par le dépassement des heures d'ouverture régulières 50,00 \$/heure).

ESPACE LOUÉ	TARIF (\$/HEURE) Organismes accrédités, écoles, et CPE de Varennes et Centre de services scolaires des Patriotes	TARIF (\$/HEURE) Résidents, organismes résidents et autres écoles et CPE	TARIF (\$/HEURE) Non-résidents et autres organismes
Location d'une salle			
2 ^e étage 1 heure	19,50 \$	35,00 \$	52,50 \$
Forfait d'une salle (location 4 h)	67,50 \$	123,50 \$	185,50 \$
Location de deux salles			
2 ^e étage 1 heure	27,75 \$	55,50 \$	83,00 \$
Forfait de deux salles (location 4 h)	100,50 \$	100,75 \$	239,50 \$

ANNEXE G – SERVICES ARTS, CULTURE ET BIBLIOTHÈQUE

DESCRIPTION	DÉTAILS	TARIF		
Remplacement	Carte loisirs	5,00 \$		
	Ouvrage (en sus du coût de l'ouvrage)	5,00 \$		
	Boîtier de disque compact	2,00 \$		
	Reliure (volume perdu ou endommagé)	12,00 \$		
Retard (par jour)	Livre, livre-audio, revue, partition musicale, disque compact, DVD, jeu vidéo, jeu de société	Gratuit		
	Envoi d'une facture pour document perdu ou non retournée	5,00 \$		
Photocopieur (par copie)	Noir & blanc 8 1/2 x 11, 8 1/2 x 14 et 11 x 17	0,42 \$		
	Couleur 8 1/2 x 11 et 8 1/2 x 14	0,50 \$		
	Couleur 11 x 17	1,00 \$		
Impression résultat de recherche Internet	Noir & blanc	0,42 \$		
	Couleur	0,50 \$		
Vente de sac réutilisable		2,00 \$		
Numérisation de document sans impression		1,00 \$ / page		
Frais pour réservation de documents		Gratuit		
Atelier en art pour adulte	½ journée	15,00 \$ / atelier		
Atelier en art pour adulte	Journée complète	30,00 \$ / atelier		
Impression Photo/art graphique		Encre seulement *	Papier photo lustré Epson + encre	Papier beaux-arts Epson / décalque + encre
	4 " X 6 "	0,25 \$	0,75 \$	N/A
	8,5 " X 11"	1,50 \$	2,25 \$	4,00 \$
	11 " X 17 "	2,75 \$	3,25 \$	N/A
	11,7 " X 16,5 "	3,00 \$	5,00 \$	N/A
	13 " X 19 "	3,75 \$	6,75 \$	8,95 \$
	17 " X 22 "	5,50 \$	9,75 \$	13,10 \$
* Un usager aura la possibilité d'utiliser son propre papier s'il le souhaite. Il n'aura alors qu'à défrayer le coût de l'encre selon la formule suivante : Dimension du papier (L X H)² x 0,015 \$. Le papier devra avoir été préalablement approuvé par un employé pour être utilisé avec l'imprimante.				
Découpe vinyle	Vinyle autocollant	Vinyle thermocollant	Papier transfert	
	0,05 \$ / cm linéaire	0,15 \$ / cm linéaire	0,05 \$ / cm linéaire	
Impression 3D	Filament		0,10 \$ / g	
	Résine		0,15 \$ / g	
	Le prix sera déterminé selon le poids de l'impression finale			
Frais de remplacement de l'inventaire d'objets disponible pour prêt	Liseuse Kobo		270,00 \$ (+ 60,00 \$ pour l'étui)	
	Lecteur Blu-ray BDP-S5100		100,00 \$	
	Stabilisateur DJI OM 4		170,00 \$	
	Ensemble casque Oculus Meta Quest 2 + borne de recharge		725,00 \$	
	Télescope Zhumell Z114		460,00 \$	
	Radio Sony ZS-RS60BT		150,00 \$	
	Ensemble PSVR (casque, PS Move, PS camera)		530,00 \$	
	Manette PS4		75,00 \$	
	Ensemble Sega Genesis Mini		275,00 \$	
	Ensemble Super Nintendo Mini		350,00 \$	
	Ensemble Gameboy		375,00 \$	
	Ensemble Gameboy Advance		375,00 \$	
	Ensemble Gameboy Advance SP		375,00 \$	
Ensemble Nintendo 64		800,00 \$		
Ensemble Xbox One		500,00 \$		
Ensemble caméra Sony ZV-1		900,00 \$		

* Tous les tarifs sont présentés sans taxes sauf aux endroits indiqués

Ensemble podcast	900,00 \$
Ensemble Lego Mindstorms	500,00 \$
Ensemble appareil photo Canon	300,00 \$

ANNEXE H – SERVICE DU GÉNIE

DESCRIPTION	DÉTAILS	TARIF
Travaux effectués en régie interne		
Main d'œuvre	Taux horaire selon la convention collective en vigueur et l'échelle salariale du personnel cadre	Voir convention et échelle salariale
	Taux horaire majorés des avantages sociaux de 30 % chargés pour tout travail effectué de 7 h à 16 h du lundi au jeudi et de 7 h à 15 h le vendredi	Calcul
	Taux horaire + avantages sociaux de 30 %, le tout majoré de 50 % pour travail accompli en dehors des heures normales, le samedi et les jours fériés	Calcul
	Taux horaire + avantages sociaux de 30 %, le tout majoré de 100 % pour travail effectué le dimanche	Calcul
	Minimum d'une heure exigée pour travail ou location effectuée durant les heures normales	Calcul
	Minimum de trois heures à taux supplémentaire exigé lors du rappel d'un employé en dehors des heures normales de travail	Calcul
Intervention sur un cours d'eau (règlement 172-3 de la MRC)		
Frais d'analyse par un ingénieur des plans soumis pour la mise en place d'un projet ayant un impact sur le débit de pointe d'un cours d'eau - Ouvrages à des fins privées (résidentielles ou agricoles desservant une propriété)		100,00 \$
Frais d'analyse par un ingénieur des plans soumis pour la mise en place d'un projet ayant un impact sur le débit de pointe d'un cours d'eau - Ouvrages à des fins publiques (institutionnelles, commerciales, industrielles, publiques ou plusieurs propriétés résidentielles ou agricoles)		500,00 \$
Branchement d'aqueduc ou d'égout		
Frais d'analyse des plans soumis pour le raccordement par un ingénieur ou un technologue du Service du génie		Coûts réels
Surveillance municipale lors d'un raccordement par un technologue du Service du génie		Coûts réels
Raccordement aux services d'utilités publiques privés		
Frais d'analyse des plans soumis et surveillance municipale par un technologue du Service du génie lors d'un raccordement de service d'utilité publique privé		200,00 \$
Compteur d'eau		
Installation	Frais d'administration de 10 % minimum de 30,00 \$	Coûts réels
Vérification, entretien, réparation, remplacement	Frais d'administration de 10 % minimum de 30,00 \$	Coûts réels
Entrées charretières		
<i>REMARQUE : Pour toute demande de coupe de bordure ou de trottoir face à une entrée charretière, advenant le cas où la hauteur entre le pavage et le dessus de la bordure ou du trottoir est supérieure ou égale à 50 mm (2 pouces), la Ville pourrait en assumer les frais.</i>		
<i>1) Des frais de déplacement de 20,00 \$ seront facturés pour chaque visite supplémentaire.</i>		
Coupe standard au biseau d'une bordure pour élargir ou aménager une entrée	Charge minimum ou au mètre linéaire, plus frais d'administration de 40,00 \$	Coûts réels
Reconstruction d'un trottoir	Par mètre linéaire, plus frais d'administration de 40,00 \$ ¹⁾	Coûts réels

ANNEXE I – SERVICES DES TRAVAUX PUBLICS

DESCRIPTION	DÉTAILS	TARIF
Travaux effectués en régie interne		
Main d'œuvre	Taux horaire selon la convention collective en vigueur et l'échelle salariale du personnel cadre	Voir convention et échelle salariale
	Taux horaire majorés des avantages sociaux de 30 % chargés pour tout travail effectué de 7 h à 16 h du lundi au jeudi et de 7 h à 15 h le vendredi	Calcul
	Taux horaire + avantages sociaux de 30 %, le tout majoré de 50 % pour travail accompli en dehors des heures normales, le samedi et les jours fériés	Calcul
	Taux horaire + avantages sociaux de 30 %, le tout majoré de 100 % pour travail effectué le dimanche	Calcul
	Minimum d'une heure exigée pour travail ou location effectuée durant les heures normales	Calcul
	Minimum de trois heures à taux supplémentaire exigé lors du rappel d'un employé en dehors des heures normales de travail	Calcul
Matériel et équipement		
Automobile ou camionnette		40,00 \$
Rouleau compacteur		40,00 \$
Rétrocaveuse		122,00 \$
Camion 6 roues avec boîte basculante		61,00 \$
Camion 10 roues avec boîte basculante		122,00 \$
Souffleuse à neige routière		192,00 \$
Balai mécanique et balai aspirateur		183,00 \$
Compresseur remorque	Taux horaire excluant le taux d'un homme à tout faire	34,00 \$
Tracteur avec équipement		95,00 \$
Tracteur chargeur		122,00 \$
Écureur d'égout réservoir 2000 gallons		160,00 \$
Pompe 4" sur remorque		45,00 \$
Camion outil		115,00 \$
Camion 10 roues avec équipement à neige		147,00 \$
Mini-pelle		110,00 \$
Fardier 30 000 lbs (avec camion)		176,00 \$
Véhicule tout-terrain		40,00 \$
Génératrice 700 Kv		160,00 \$
Déchiqueteuse Bandit		45,00 \$
Remorque outil / Aqueduc et Égouts		115,00 \$
Terreauteur		45,00 \$
Remorque asphalte Marathon		45,00 \$
Remorque de scène		45,00 \$
Branchement d'aqueduc ou d'égout		
Installation ou remplacement d'une entrée d'aqueduc et d'égout	Frais d'administration de 10 % minimum de 30.00 \$	Coûts réels
Inspection télévisée d'égout	Taux horaire excluant le taux d'un homme à tout faire	50,00 \$
Eau potable		
Ouverture et fermeture d'une entrée d'eau	Le même jour - coût unique	50,00 \$
	Jours différents - par intervention	50,00 \$
Ajustement d'une boîte de service		50,00 \$
Inspection annuelle d'une borne d'incendie privée	1 fois dans l'année	150,00 \$
Localisation d'une conduite ou boîte de service		50,00 \$
Réparation borne d'incendie	Coûts réels + frais d'administration de 10 %	Coûts réels

* Tous les tarifs sont présentés sans taxes sauf aux endroits indiqués

Divers*Note 1 : Seulement pour les activités autorisées au préalable par le conseil, et ce, sans frais*

Utilisation du site de dépôt de neige usée - camion de 6 ou 10 roues	Par voyage (en respect de la politique d'utilisation du site municipal de dépôt des neiges usées par les compagnies privées de déneigement)	100,00 \$
Utilisation du site de dépôt de neige usée - camion de 12 roues	Par voyage (en respect de la politique d'utilisation du site municipal de dépôt des neiges usées par les compagnies privées de déneigement)	125,00 \$
Utilisation du site de dépôt de neige usée - camion semi-remorque	Par voyage (en respect de la politique d'utilisation du site municipal de dépôt des neiges usées par les compagnies privées de déneigement)	150,00 \$
Déplacement d'une borne d'incendie, d'un lampadaire ou autre infrastructure municipale	Frais d'administration de 10 % minimum de 30,00 \$	Coûts réels
Ramassage de biens laissés sur le pavé	Coût de la main d'œuvre et de l'équipement nécessaire	Coûts réels
Entreposage de biens laissés sur le pavé	Coûts réels + frais d'administration de 10 %	Selon le calcul établi
Barricades/enseignes ou cônes (excluant livraison)	Par unité / jour	Voir Note 1

ANNEXE J – SERVICE DE L'URBANISME ET ENVIRONNEMENT

DESCRIPTION	DÉTAILS	TARIF
Permis de lotissement ou de construction exigés en vertu du règlement de permis et certificats numéro 711		
Lotissement		
	Frais de base	100,00 \$
Toutes catégories d'opérations cadastrales nécessitant un permis, à l'exception d'une opération cadastrale relative à l'annulation, au remplacement, à la modification ou à la correction d'un numéro de lot, ou à l'ajout d'un numéro de lot omis, dans la mesure où aucun nouveau lot ni modification aux dimensions d'un lot existant ne résulte de l'opération cadastrale	Montant à ajouter aux frais de base. Dans le cas d'une opération cadastrale pour élaborer une déclaration de copropriété en vertu des articles 1038 et 3030 du Code civil du Québec (L.Q., 1991, c. 64), ou pour aliéner la partie du bâtiment requérant la partition de la portion du terrain au-dessus de laquelle elle est érigée, seuls les frais de base s'appliquent Dans le cas d'une opération cadastrale visant l'identification d'un terrain utilisé ou en destinée à être utilisé aux fins d'un usage d'utilité publique visé à la section VII du chapitre IV du règlement de zonage en vigueur, seule la superficie retranchée du terrain initial doit être calculée dans les frais de permis.	0,12 \$ / m ²
Construction d'un bâtiment principal		
l'usage principal est la classe « habitation en milieu agricole » ou le groupe habitation (H), sauf la classe « mixte » et la classe « collective »	Premier logement	500,00 \$
	Logements additionnels	100,00 \$
l'usage principal est la classe « mixte » du groupe habitation (H)	Tarif établi selon la superficie de plancher, excluant les logements, avec un minimum de 500,00 \$ et un maximum de 10 000,00 \$. À ce montant s'ajoute 100,00 \$ par logement	1,00 \$ / m ²
l'usage principal est la classe « collective » du groupe habitation (H)	Tarif établi selon la superficie de plancher, avec un minimum de 400,00 \$ et un maximum de 10 000,00 \$	1,00 \$ / m ²
l'usage principal est le groupe commerce et service (C) ou le groupe communautaire (P)	Frais de base	300,00 \$
	Tarif établi selon la superficie de plancher à ajouter aux frais de base	2,00 \$ / m ²
l'usage principal est le groupe industrie (I)	Frais de base	300,00 \$
	Tarif établi selon la superficie de plancher à ajouter aux frais de base	2,00 \$ / m ²
l'usage principal est le groupe agricole (A), sauf la classe « habitation en milieu agricole »	Frais de base	100,00 \$
	Montant à ajouter aux frais de base, par tranche de 1 000,00 \$ du coût des travaux	1,00 \$

* Tous les tarifs sont présentés sans taxes sauf aux endroits indiqués

Agrandissement d'un bâtiment principal		
l'usage principal est la classe « habitation en milieu agricole » ou le groupe habitation (H), sauf la classe « mixte » et la classe « collective »	Frais de base	25,00 \$
	Montant à ajouter aux frais de base, par tranche de 1 000,00 \$ du coût des travaux. Le coût maximal du permis d'agrandissement est limité au coût d'un permis pour la construction d'un bâtiment principal de même catégorie	3,00 \$
l'usage principal est la classe « mixte » ou « collective » du groupe habitation (H)	Frais de base	25,00 \$
	Tarif établi selon la superficie de plancher ajoutée, avec un minimum de 200,00 \$ et un maximum de 10 000,00 \$	1,00 \$ / m ²
l'usage principal est le groupe commerce et service (C) ou le groupe communautaire (P)	Frais de base	300,00 \$
	Tarif établi selon la superficie de plancher ajoutée à ajouter aux frais de base	2,00 \$ / m ²
l'usage principal est le groupe industrie (I)	Frais de base	300,00 \$
	Tarif établi selon la superficie de plancher ajoutée à ajouter aux frais de base	2,00 \$ / m ²
l'usage principal est le groupe agricole (A), sauf la classe « habitation en milieu agricole »	Frais de base	25,00 \$
	Montant à ajouter aux frais de base, par tranche de 1 000,00 \$ du coût des travaux	3,00 \$
Transformation ou rénovation d'un bâtiment principal		
l'usage principal est la classe « habitation en milieu agricole » ou le groupe habitation (H), sauf la classe « mixte » et la classe « collective ». Travaux autres que ceux subventionnés dans le cadre d'un programme d'aide aux propriétaires de bâtiments résidentiels endommagés par la pyrite	Frais de base	25,00 \$
	Montant à ajouter aux frais de base, par tranche de 1 000,00 \$ du coût des travaux. Le coût maximal du permis de transformation ou rénovation est limité au coût d'un permis pour la construction d'un bâtiment principal de même catégorie	3,00 \$
l'usage principal est la classe « habitation en milieu agricole » ou le groupe habitation (H), sauf la classe « mixte » et la classe « collective ». Travaux subventionnés dans le cadre d'un programme d'aide aux propriétaires de bâtiments résidentiels endommagés par la pyrite		300,00 \$
l'usage principal est la classe « mixte » ou « collective » du groupe habitation (H), le groupe commerce et service (C) ou le groupe communautaire (P)	Frais de base	50,00 \$
	Montant à ajouter aux frais de base, par tranche de 1 000,00 \$ du coût des travaux	3,00 \$
l'usage principal est le groupe industrie (I)	Frais de base	50,00 \$
	Montant à ajouter aux frais de base, par tranche de 1 000,00 \$ du coût des travaux	3,00 \$

* Tous les tarifs sont présentés sans taxes sauf aux endroits indiqués

l'usage principal est le groupe agricole (A), sauf la classe « habitation en milieu agricole »	Frais de base	25,00 \$
	Montant à ajouter aux frais de base, par tranche de 1 000,00 \$ du coût des travaux	3,00 \$
Bâtiments accessoires		
Construction d'un garage isolé dont l'usage principal est le groupe habitation (H) ou la classe « habitation en milieu agricole »		50,00 \$
Construction d'un abri d'auto permanent isolé dont l'usage principal est le groupe habitation (H) ou la classe « habitation en milieu agricole »		50,00 \$
Construction d'une remise isolée ou attenante à un bâtiment principal dont l'usage principal est le groupe habitation (H) ou la classe « habitation en milieu agricole »		30,00 \$
Construction d'un autre bâtiment accessoire à un bâtiment principal dont l'usage principal est le groupe habitation (H) ou la classe « habitation en milieu agricole » et qui nécessite l'obtention d'un permis de construction		30,00 \$
Construction d'un bâtiment accessoire à un bâtiment principal dont l'usage principal est le groupe commerce et service (C), le groupe industrie (I) ou le groupe communautaire (P) et qui nécessite l'obtention d'un permis de construction	Frais de base	30,00 \$
	Tarif établi selon la superficie de plancher à ajouter aux frais de base	2,00 \$ / m ²
Construction d'un bâtiment accessoire à un bâtiment principal dont l'usage principal est le groupe agricole (A), excluant la classe « habitation en milieu agricole », et qui nécessite l'obtention d'un permis de construction.	Frais de base	30,00 \$
	Montant à ajouter aux frais de base, par tranche de 1 000,00 \$ du coût des travaux	2,00 \$
Agrandissement, transformation ou rénovation d'un bâtiment accessoire dont l'usage principal est le groupe habitation (H) et qui nécessite l'obtention d'un permis de construction.		30,00 \$
Agrandissement, transformation ou rénovation d'un bâtiment accessoire dont l'usage principal est le groupe commerce et service (C), le groupe industrie (I) ou le groupe communautaire (P) et qui nécessite l'obtention d'un permis de construction.	Frais de base	30,00 \$
	Tarif établi selon la superficie de plancher à ajouter aux frais de base	2,00 \$ / m ²
Agrandissement, transformation ou rénovation d'un bâtiment accessoire dont l'usage principal est le groupe agricole (A), excluant la classe « habitation en milieu agricole », et qui nécessite l'obtention d'un permis de construction.	Frais de base	30,00 \$
	Montant à ajouter aux frais de base, par tranche de 1 000,00 \$ du coût des travaux	2,00 \$
Construction et équipements accessoires		
Construction, agrandissement ou installation d'une piscine, d'un spa ou d'un sauna		40,00 \$
Enceinte de piscine et équipements accessoires		20,00 \$
	Frais de base	25,00 \$

* Tous les tarifs sont présentés sans taxes sauf aux endroits indiqués

Installation ou modification d'une cheminée et/ou d'un appareil à combustion et/ou d'un réservoir de 175 litres ou plus de matières dangereuses	Montant à ajouter aux frais de base, par tranche de 1 000,00 \$ du coût des travaux	3,00 \$
Construction, agrandissement, installation ou transformation d'un perron, balcon, galerie, terrasse, escalier extérieur, véranda, rampe d'accès et autres constructions similaires		30,00 \$
	Frais de base	25,00 \$
Construction, agrandissement, installation ou transformation d'une marquise	Montant à ajouter aux frais de base, par tranche de 1 000,00 \$ du coût des travaux	3,00 \$
Construction, agrandissement, installation ou transformation d'un avant-toit nécessitant l'obtention d'un permis de construction		30,00 \$
Construction, agrandissement ou installation d'une antenne ou un bâti d'antenne nécessitant l'obtention d'un permis de construction		200,00 \$
Construction, agrandissement ou installation d'une éolienne ou d'un capteur énergétique		30,00 \$
Construction, installation ou modification d'un équipement accessoire à un bâtiment principal dont l'usage principal est le groupe commerce et service (C), le groupe industrie (I) ou le groupe communautaire (P) et qui nécessite l'obtention d'un permis de construction	Frais de base	50,00 \$
	Montant à ajouter aux frais de base, par tranche de 1 000,00 \$ du coût des travaux	3,00 \$
Construction, installation ou modification d'un équipement accessoire à un bâtiment principal dont l'usage principal est le groupe agricole (A), excluant la classe « habitation en milieu agricole », et qui nécessite l'obtention d'un permis de construction	Frais de base	30,00 \$
	Montant à ajouter aux frais de base, par tranche de 1 000,00 \$ du coût des travaux	2,00 \$
Autres constructions		
Installation, déplacement ou modification d'un panneau-réclame nécessitant l'obtention d'un permis de construction		75,00 \$
Construction, transformation ou aménagement d'un dispositif d'évacuation, de réception ou de traitement des eaux usées		50,00 \$
Construction, transformation ou aménagement d'un ouvrage de prélèvement des eaux		50,00 \$
Certificats d'autorisation exigés en vertu du règlement de permis et certificats numéro 711		
Bâtiment principal et bâtiment accessoire		
Démolition en tout ou en partie d'un bâtiment principal		50,00 \$
Démolition en tout ou en partie d'un bâtiment principal agricole		30,00 \$

* Tous les tarifs sont présentés sans taxes sauf aux endroits indiqués

Démolition en tout ou en partie d'un bâtiment accessoire nécessitant l'émission d'un certificat d'autorisation	30,00 \$	
Déplacement en tout ou en partie d'un bâtiment principal	150,00 \$	
Déplacement en tout ou en partie d'un bâtiment accessoire nécessitant l'émission d'un certificat d'autorisation	30,00 \$	
Ouvrage et travaux dans la plaine inondable	30,00 \$	
Ouvrage et travaux sur ou au-dessus de la rive ou du littoral	30,00 \$	
Ouvrage en zone à risque de mouvement de sol	Gratuit	
Aménagement, agrandissement ou modification d'une aire de stationnement nécessitant l'émission d'un certificat d'autorisation	50,00 \$	
Clôture, haie, muret et mur de soutènement nécessitant l'émission d'un certificat d'autorisation	Gratuit	
Abattage d'arbres nécessitant l'émission d'un certificat d'autorisation	Gratuit	
Travaux de remblai/déblai en fonction du nombre d'hectares visé par la demande	250,00 \$ / hectare	
Implantation d'un nouvel usage et changement d'usage nécessitant l'émission d'un certificat d'autorisation	50,00 \$	
Changement de propriétaire ou de raison sociale pour un usage commercial ou industriel	50,00 \$	
Augmentation du nombre d'unités animales	30,00 \$	
Modification du type d'unités animales	30,00 \$	
Installation, déplacement ou modification d'une enseigne permanente nécessitant l'obtention d'un certificat d'autorisation	Installation, déplacement ou modification d'une enseigne	75,00 \$ / enseigne
	Modification du contenu d'une enseigne	25,00 \$ / enseigne
Installation d'une enseigne temporaire nécessitant l'émission d'un certificat d'autorisation	30,00 \$	
Renouvellement de permis ou de certificat d'autorisations		
Renouvellement d'un permis ou d'un certificat d'autorisation	Tarif du permis ou du certificat d'autorisation initial	
Autres permis		
Certificat d'autorisation d'arrosage exigé par le règlement numéro 782	20,00 \$	

* Tous les tarifs sont présentés sans taxes sauf aux endroits indiqués

Permis de vente-débarras	Évènements biannuels organisés par la Ville	Aucun permis requis
	Autres	20,00 \$
Permis de colportage exigé par le règlement numéro 825	Organisme accrédité, organisation et clubs sociaux locaux etc.	Gratuit
	Autres	250,00 \$
Certificat et autorisation diverses		
Étude d'une demande d'autorisation à la C.P.T.A.Q. (incluant la résolution de recommandation du conseil municipal)		100,00 \$
Déclaration d'un droit à la C.P.T.A.Q.		Gratuit
Demande de certificat de conformité (en vertu de la LQE)		100,00 \$
Demande de certificat de conformité autre que celui requis en vertu de la LQE		50,00 \$
Certificat d'enregistrement annuel - Entrepreneur - Application de pesticides		100,00 \$
Certificat pour l'application de pesticides		Gratuit
Certificat d'enregistrement annuel - Entrepreneur - Élagage et abattage d'arbres		100,00 \$
Certificat d'enregistrement annuel - Entrepreneur - Déneigement privé		400,00 \$
Mésententes en zone agricole (Article 35 et 36 de la Loi sur les compétences municipales (L.Q. 2005, c. 6))		
Examen de la demande		50,00 \$
Avis de convocation des propriétaires intéressés ou affectés		20,00 \$
Visite des lieux, réception des observations et conciliation		150,00 \$
Confection de l'ordonnance		100,00 \$
1 ^{er} rapport d'inspection		65,00 \$
2 ^e rapport d'inspection		65,00 \$
Toute autre visite des lieux		50,00 \$
Demandes d'urbanisme		
Demande de modification d'un règlement d'urbanisme	Un montant de 1 200,00 \$ peut être remboursé au requérant si le processus d'adoption est arrêté avant l'adoption du premier projet de règlement	1 500,00 \$
Demande en vertu du règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble en vigueur	Un montant de 1 200,00 \$ peut être remboursé au requérant si le processus d'adoption est arrêté avant l'adoption du premier projet de résolution.	1 500,00 \$
Demande pour un projet de construction en vertu de la <i>Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation (projet de loi 31)</i>		1 500,00 \$

* Tous les tarifs sont présentés sans taxes sauf aux endroits indiqués

Demande en vertu du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale en vigueur		Gratuit
Demande en vertu du règlement relatif aux dérogations mineures en vigueur (correction d'un élément existant)		750,00 \$
Demande en vertu du règlement relatif aux dérogations mineures en vigueur (nouveau projet)		1 000,00 \$ / par sujet
Demande en vertu du règlement relatif aux usages conditionnels en vigueur		200,00 \$
Demande de démolition de bâtiment principal		300,00 \$
Raccordement à l'aqueduc et / ou à l'égout		
Dépôt de garantie pour l'inspection du raccordement au réseau municipal d'aqueduc, d'égout sanitaire ou d'égout pluvial	Le dépôt est remboursé au propriétaire de l'immeuble s'il satisfait aux exigences quant à l'inspection des travaux par la Ville avant remblayage et quant à la conformité du raccordement aux règlements municipaux et aux règles de l'art, sans restreindre les autres recours que la Ville pourrait entreprendre pour faire respecter sa réglementation ou pour apporter des travaux correctifs. Tous les frais inhérents à l'inspection (véhicules, équipements, main-d'œuvre, etc.) sont déduits du dépôt de garantie.	10 000,00 \$
		20 000,00 \$ Emprise MTMD
Garanties financières		
Dépôt de garantie pour un projet de construction, d'agrandissement, de rénovation ou de transformation d'une habitation assujetties à un plan d'implantation et d'intégration architectural (P.I.I.A.)	Le dépôt de garantie est remboursable dans un délai de 36 mois suivant l'émission du permis de construction, sur réalisation de l'ensemble des travaux prévus à celui-ci. À l'échéance de ce délai, la garantie financière est conservée par la Ville, sans exempter le propriétaire de l'application de la réglementation. (Min. 500,00 \$ - Max. 2 500,00 \$)	0,5 % de la valeur des travaux
Dépôt de garantie pour un projet de construction, d'agrandissement, de rénovation extérieur ou de transformation extérieur d'une habitation multifamiliale ou collective	Le dépôt de garantie est remboursable dans un délai de 36 mois suivant l'émission du permis de construction, sur réalisation de l'ensemble des travaux prévus à celui-ci. À l'échéance de ce délai, la garantie financière est conservée par la Ville, sans exempter le propriétaire de l'application de la réglementation. (Min. 500,00 \$ - Max. 5 000,00 \$)	0,5 % de la valeur des travaux
Dépôt de garantie pour un projet de construction, d'agrandissement, de rénovation extérieur ou de transformation extérieur d'un bâtiment commercial ou industriel	Le dépôt de garantie est remboursable dans un délai de 36 mois suivant l'émission du permis de construction, sur réalisation de l'ensemble des travaux prévus à celui-ci. À l'échéance de ce délai, la garantie financière est conservée par la Ville, sans exempter le propriétaire de l'application de la réglementation. (Min. 500,00 \$ - Max. 10 000,00 \$)	0,5 % de la valeur des travaux
Dépôt de garantie pour un projet de construction ou d'agrandissement d'une aire de stationnement d'un emplacement commercial ou industriel	Le dépôt de garantie est remboursable dans un délai de 36 mois suivant l'émission du permis de construction, sur réalisation de l'ensemble des travaux prévus à celui-ci. À l'échéance de ce délai, la garantie financière est conservée par la Ville, sans exempter le propriétaire de l'application de la réglementation.	2 000,00 \$

* Tous les tarifs sont présentés sans taxes sauf aux endroits indiqués

Dépôt de garantie pour un projet d'aménagement du terrain d'un emplacement commercial ou industriel	Le dépôt de garantie est remboursable dans un délai de 36 mois suivant l'émission du certificat d'autorisation, sur réalisation de l'ensemble des travaux prévus à celui-ci. À l'échéance de ce délai, la garantie financière est conservée par la Ville, sans exempter le propriétaire de l'application de la réglementation.	2 000,00 \$
Dépôt de garantie pour les travaux de remblai/déblai en fonction du nombre d'hectares visé par la demande		\$ 2 000.00 / hectare
Dépôt de garantie pour Certificat d'enregistrement annuel - Entrepreneur - Déneigement privé		500,00 \$
Divers		
Plan de numérotation civique (urbain ou rural), plan de zonage 1/2 et 2/2 (urbain ou rural)	Par feuillet	7,50 \$
Frais de consultation publique- Projet d'élevage porcin		600,00 \$

